Commission Éthique et Déontologie

RAPPORT GÉNÉRAL

Intégrité scientifique et intelligence artificielle générative

Journée mondiale de l'éthique 2026 - « Remettre l'éthique au centre »
Mercredi 21 octobre 2026 – Amphithéâtre de l'Institut Confucius – UCAD – Dakar

SYNTHÈSE EXÉCUTIVE

Le 21 octobre 2026, la Commission Éthique et Déontologie de l'ANSTS a célébré la Journée mondiale de l'éthique, placée cette année sous le thème **« Remettre l'éthique au centre »**. Organisée à l'UCAD avec l'École doctorale ETHOS et le Département de philosophie, la matinée académique « L'éthique hors les murs » a décliné ce thème autour d'un enjeu précis : l'intégrité scientifique à l'ère de l'intelligence artificielle générative. Académiciens, enseignants-chercheurs et doctorants s'y sont retrouvés autour d'une exigence commune : pouvoir rendre compte de la manière dont les connaissances sont produites, attribuées et évaluées lorsque l'IA intervient dans le travail scientifique.

Un constat partagé : les outils d'IA sont utiles pour la recherche documentaire, le traitement des données et l'écriture. Mais la qualité apparente d'un texte, la rapidité de sa production ou un score automatisé ne suffisent pas à en établir la valeur scientifique. La maîtrise du sujet, la vérification des sources, la reconnaissance des contributions et la responsabilité des signataires demeurent déterminantes.

Une responsabilité institutionnelle à préciser : remettre l'éthique au centre suppose que les établissements définissent les usages permis, ceux qui doivent être déclarés et ceux qui sont proscrits. Ils doivent aussi former les utilisateurs comme leurs évaluateurs, organiser un accompagnement accessible et encadrer les procédures de contrôle. Les inquiétudes exprimées par les doctorants ont rappelé que protéger l'intégrité, c'est aussi prévenir les accusations insuffisamment fondées.

Des convergences et des questions encore ouvertes : les convergences sont fortes sur la formation, la transparence et la vérification humaine. Trois points restent en débat : les seuils chiffrés d'usage de l'IA, la valeur des détecteurs comme élément de preuve, et les modalités communes de déclaration.

Les suites proposées : la priorité est de transformer ces échanges en repères pratiques, examinés avec les universités et les écoles doctorales, puis expérimentés et évalués. Le Pr Papa Salif Sow a proposé d'élaborer, avec la Présidente de la Commission, une feuille de route pour donner suite aux travaux. Ces pistes pourront nourrir la première Note annuelle d'éthique envisagée par la Commission.

1. Finalité et cadre de la rencontre

Dans le prolongement du chantier éthique engagé en 2025, l'Académie nationale des Sciences et Techniques du Sénégal a choisi de célébrer la Journée mondiale de l'éthique 2026 au contact de la communauté universitaire. L'initiative « L'éthique hors les murs » visait à faire dialoguer académiciens, enseignants-chercheurs, doctorants et jeunes chercheurs sur les pratiques scientifiques et sur les responsabilités que transforme l'usage de l'IA générative.

La rencontre s'est tenue le mercredi 21 octobre 2026 à l'amphithéâtre de l'Institut Confucius de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Portée par la Commission Éthique et Déontologie, présidée par la Pr Ramatoulaye Diagne MBENGUE, elle a associé l'UCAD, l'École doctorale Études sur l'Homme et la Société (ETHOS) et le Département de philosophie. Le thème opérationnel était « **Remettre l'éthique au centre : intégrité scientifique et IA générative** ». La préparation prévoyait de nourrir une première Note annuelle d'éthique à partir des questionnements recueillis. [1]

La matinée a comporté une ouverture institutionnelle, une lecture introductive, un panel de quatre intervenants, modéré par le Pr Papa Salif SOW, des échanges avec la salle et des réponses des panélistes, puis une synthèse générale et une clôture. Des participants ont également suivi les travaux à distance.

La rencontre s'est tenue en présence de personnalités académiques et institutionnelles, parmi lesquelles le Président de la Société des amis de l'ANSTS, le représentant de l'Agence universitaire de la Francophonie et le directeur de l'Institut Confucius, ainsi que des directeurs d'écoles doctorales, le coordonnateur du Collège des écoles doctorales et le chef du Département de philosophie.

2. Ouverture institutionnelle et lecture introductive

L'allocution prononcée par le représentant de la directrice de l'École doctorale ETHOS, a rappelé que former un chercheur dépasse l'acquisition de compétences scientifiques et méthodologiques. Le discernement et le sens des responsabilités supposent des règles explicites, un dialogue ouvert et un accompagnement régulier. L'éthique a ainsi été posée comme une dimension quotidienne de la formation.

Le Pr Ramatoulaye Diagne MBENGUE a situé la rencontre dans la volonté de l'Académie d'établir des liens entre science et société. Les controverses sur le plagiat, la paternité des travaux et les productions assistées par IA invitent, selon elle, à revoir les manières d'enseigner, d'apprendre et d'évaluer. Elle a ouvert le débat sur la reconnaissance des contributions et la déclaration des usages, tout en remerciant les partenaires et les équipes mobilisées.

Le Dr Ousmane KANE, intervenant au nom du Président de l'ANSTS, le Dr Moctar TOURE, et du Bureau, a relié l'intégrité à la confiance que la société accorde à la recherche. La quantité de publications et la performance des innovations ne peuvent dispenser de la rigueur des méthodes, de la véracité des résultats et de la reconnaissance du travail d'autrui. Il a invité les

jeunes chercheurs à partager leurs dilemmes et appelé à prolonger la rencontre dans la formation doctorale, l'encadrement et la gouvernance scientifique.

La lecture introductive du Pr Anta Tal DIA a apporté un repère essentiel : **l'intégrité scientifique et l'éthique de la recherche sont complémentaires**. La première concerne l'honnêteté, la rigueur et la fiabilité du travail, depuis sa conception jusqu'à la diffusion des résultats. La seconde interroge notamment l'utilité de la recherche, ses effets sur les personnes et la société, ainsi que la conformité des protocoles aux exigences applicables.

À partir de l'expérience de la recherche en santé, elle a souligné le rôle des protocoles, de la vérification et de l'examen éthique, ainsi que la nécessité de préserver l'indépendance des travaux face aux influences politiques, idéologiques ou financières. Des résultats falsifiés ou erronés peuvent affecter les pratiques de soin et les décisions publiques. Son intervention a ainsi inscrit le débat sur l'IA dans une responsabilité scientifique plus large envers la société. [2]

3. Contributions du panel

Le Pr Papa Salif SOW, président de la Commission scientifique stratégies et prospectives, a centré la discussion sur la confiance, la valeur de la signature et la traçabilité des contributions. Le format a permis de croiser l'informatique, les sciences de l'information, la gouvernance universitaire et l'expérience doctorale, avec l'objectif explicite de dégager des suites concrètes.

Ousmane THIARE et la maîtrise scientifique des usages

Professeur d'informatique à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, ancien Recteur de cette université et directeur général de la Cyber-Infrastructure nationale pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation (CINERI), le Pr Ousmane THIARE a présenté l'IA générative comme une assistance susceptible d'accélérer certaines tâches et de dégager du temps pour la réflexion scientifique.

Il a associé ces possibilités à des exigences de vérification : les outils peuvent produire des informations inexactes, inventer des références et amplifier des biais présents dans les données. La confidentialité des informations soumises aux systèmes constitue un autre point de vigilance, particulièrement dans les domaines sensibles. Obtenir un résultat convaincant ne dispense donc pas de comprendre et de contrôler la démarche qui l'a produit.

Il a insisté sur la déclaration des usages, la formation à l'intégrité dans les écoles doctorales et un suivi plus étroit du travail des doctorants. Les seuils d'utilisation qu'il a évoqués comme exemples ont alimenté la discussion ; ils n'ont pas été établis comme une règle commune applicable aux productions scientifiques.

François Malick DIOUF et les obligations des universités

Le Pr François Malick DIOUF, directeur de la Bibliothèque universitaire de l'UCAD, a mis en garde contre le risque de déléguer à la machine des opérations essentielles à l'apprentissage de la recherche. Il a distingué quatre responsabilités institutionnelles :

- **Normative** : expliciter les usages permis, ceux qui doivent être déclarés et ceux qui sont proscrits.
- **Pédagogique** : former à l'éthique, à la recherche documentaire et à l'évaluation de l'information.
- **Organisationnelle** : disposer d'instances et d'un accompagnement permettant d'appliquer les orientations retenues.
- **Technique** : proposer des outils et des procédures de vérification dont la place est clairement définie.

Son intervention a relié ces responsabilités aux conditions réelles du parcours doctoral : contraintes de délai, disponibilité des encadreurs et tentation de recourir à une réponse immédiatement accessible. Il a proposé de commencer la formation dès la licence et de maintenir l'accompagnement jusqu'à la soutenance et au-delà. L'expérience de la bibliothèque a également posé la question du financement des outils et de leur articulation avec les compétences des instances académiques.

Aminata Kane et la responsabilité de la signature

Le Dr Aminata KANE, enseignante-chercheuse en sciences de l'information et de la communication et directrice des études à l'EBAD de l'UCAD, a proposé de dépasser une lecture de l'intégrité centrée sur la seule originalité du texte. Les signatures de complaisance, les contributions invisibilisées et les inégalités de reconnaissance précèdent l'IA ; celle-ci ajoute des formes d'opacité à des difficultés déjà présentes dans la recherche collective.

Mobilisant la notion de fonction-auteur et la justice épistémique, elle a interrogé les liens entre production matérielle du contenu, attribution du travail et responsabilité scientifique. Elle a cité les recommandations de l'ICMJE, issues du champ de l'édition médicale, et la taxonomie des contributions CRediT comme ressources de réflexion. La description des contributions ne résout cependant pas, à elle seule, la question de la qualité d'auteur ni les asymétries de reconnaissance.

Elle a proposé de documenter l'outil utilisé, les opérations effectuées, le périmètre des données concernées, les vérifications humaines et les responsabilités conservées par les signataires. **La traçabilité porte ainsi sur le processus de recherche, au-delà de la présence ou de l'absence d'un nom dans une liste d'auteurs.**

Sidy BA et les préoccupations de la relève scientifique

Doctorant à ETHOS sur les enjeux éthiques de l'IA pour l'humanité, M. Sidy BA a reconnu les facilités d'accès à la documentation tout en décrivant quatre préoccupations : la délégation du jugement aux logiciels, le déficit de formation aux outils, la fragilisation de la confiance entre encadreurs et doctorants et la responsabilité éthique personnelle du chercheur.

Il a particulièrement insisté sur la crainte de voir un travail authentique rejeté à partir d'une détection automatisée. Cette inquiétude ne constituait pas une demande d'exemption du contrôle : il a aussi appelé les doctorants à interroger leurs propres pratiques et à préserver

leur capacité de penser. Le modérateur a réaffirmé la confiance des enseignants envers les jeunes chercheurs. Cet échange a donné au débat une dimension centrale de justice dans l'évaluation. [3]

4. Apports du débat avec la salle

Les contributions de la salle ont approfondi les propositions du panel et fait apparaître des désaccords sur les moyens de les appliquer. Elles ont aussi élargi la réflexion aux capacités scientifiques des universités, à l'économie des outils et à la continuité de la formation.

Formation aux outils et maîtrise des disciplines

Plusieurs interventions ont distingué l'IA comme domaine scientifique des applications qui la rendent accessible. Les expressions « orthèse cognitive » et « intelligence additionnelle » ont servi à penser une assistance qui soutient les capacités humaines. Ces images ont accompagné un appel à former conjointement étudiants et enseignants, dont les niveaux de familiarité avec les outils peuvent différer.

Un apport issu de la médecine a souligné que l'évaluation d'une réponse exige une connaissance solide du domaine et du raisonnement diagnostic. Une illustration en sciences humaines a montré la difficulté d'une analyse automatisée à distinguer, dans un corpus, certaines formes de discours haineux et leurs contextes. Ces exemples convergent vers un besoin de formation double : savoir utiliser l'outil et savoir apprécier la validité de ce qu'il propose.

Détection automatisée et justice dans le contrôle

Des participants ont relaté des résultats discordants entre détecteurs, y compris lorsqu'ils leur soumettaient des textes antérieurs aux outils d'IA générative. Ces témoignages ont nourri la contestation d'un jugement fondé sur un score unique. Ils ne constituent toutefois pas une mesure scientifique partagée de la performance des logiciels.

La discussion a parfois rapproché détection de similitudes textuelles, recherche de plagiat et estimation d'une rédaction par IA. **Ces opérations ne répondent pas à la même question** : une similitude appelle un examen de l'emprunt et de son attribution ; un score de génération prétend estimer l'origine d'un texte. Leur utilisation dans une procédure d'évaluation doit donc être explicitée.

L'examen des sources, la discussion avec l'auteur, l'appréciation du cheminement méthodologique et les épreuves orales ont été proposés comme éléments d'évaluation. Des indices de style ont également été évoqués, sans que leur valeur probante soit établie. Le débat a fait apparaître le besoin d'une appréciation humaine étayée ; il n'a pas défini de protocole commun de contrôle et de recours.

Règles communes et limites des pourcentages

Les apports juridiques ont interrogé l'adaptation des textes à la rapidité des évolutions techniques et la place de la responsabilité individuelle au-delà des sanctions. La possibilité de fixer des seuils d'usage a été discutée. Plusieurs interventions ont cependant questionné leur signification et leur pertinence selon les disciplines et les opérations réalisées.

L'usage d'un modèle comme objet ou méthode de recherche ne se confond pas avec la génération d'un passage rédigé. La rencontre n'a arrêté ni pourcentage commun ni méthode partagée pour le mesurer. Elle a mis au jour une difficulté à instruire : définir des règles suffisamment précises pour guider les pratiques, tout en tenant compte de la diversité des travaux scientifiques.

Déclaration des usages et vérification des sources

La salle a demandé comment mentionner les outils mobilisés dans une production scientifique. Les réponses ont évoqué l'identification du fournisseur, du nom de l'outil, de sa version et de la date d'utilisation, ainsi que la description des opérations assistées. La discussion a aussi porté sur les consignes données au système et les vérifications effectuées.

Un témoignage sur une citation attribuée au mauvais ouvrage a illustré le besoin de revenir aux sources. Le débat conduit à distinguer deux exigences : déclarer une assistance pour rendre la méthode lisible, et vérifier les informations pour établir la solidité du contenu. Une déclaration transparente ne suffit pas à garantir l'exactitude d'un résultat.

Équité dans les moyens et autonomie scientifique

Des questions ont porté sur les différences d'accès aux outils, les offres gratuites et payantes et la capacité des établissements à financer des licences. L'expérience de négociation et de mise à disposition de logiciels présentée en séance a rendu visibles les arbitrages de coût et de périmètre. La question d'éventuelles différences géographiques dans la qualité des réponses a été soulevée, sans être établie par une comparaison documentée.

La discussion a également invité les universités à développer leurs propres capacités de conception, de production de données et de calcul. Le Pr THIARE a évoqué les infrastructures qu'il dirige et signalé un chantier d'harmonisation au sein de la Section des Sciences fondamentales appliquées et Innovation de l'ANSTS. Ces échanges relient l'autonomie scientifique à des moyens concrets, dont les besoins et les possibilités de mutualisation restent à examiner.

Évolution des systèmes et continuité éducative

Des interventions ont élargi la réflexion aux systèmes plus autonomes et aux risques de perte de maîtrise. Les appréciations ont différé sur les capacités futures de l'IA et sur ce qui demeurerait propre à l'intelligence humaine. Ces perspectives relèvent de l'analyse et de l'alerte ; la rencontre n'en a pas tiré de conclusions techniques.

Un exemple de falsification d'un document scolaire a enfin déplacé la question vers le secondaire. La sensibilisation à l'intégrité ne peut être pensée uniquement au moment de la thèse : les usages et les habitudes se construisent en amont. Ce point a ouvert une piste de dialogue avec les acteurs de l'éducation, distincte des mesures immédiates à examiner dans la formation universitaire. [4]

5. Synthèse générale et clôture

Mme Aissatou THIAM, chargée de programmes et projets de production à l'ANSTS, a présenté la synthèse générale après avoir déclaré son recours à Plaud Note pour l'enregistrement et le travail sur les transcriptions.

Sa restitution a articulé quatre enseignements : les possibilités de l'IA ne garantissent pas la qualité scientifique ; l'intégrité dépasse l'absence de plagiat ; la responsabilité du chercheur engage aussi celle des institutions ; l'éthique doit protéger la confiance et la justice. L'analogie du cultivateur utilisant un tracteur a illustré le maintien du savoir-faire malgré le changement d'outil. L'exemple d'une recette générée à contresens de l'objectif poursuivi a rappelé la responsabilité attachée à ce que l'on publie.

> *« Pouvons-nous demander au chercheur de ne pas déléguer son jugement à l'intelligence artificielle, tout en confiant à une autre intelligence artificielle le soin de juger, à elle seule, de l'authenticité de son travail ? »*

Cette interrogation a relié la vigilance demandée aux utilisateurs à celle qui incombe aux évaluateurs. La synthèse a proposé de clarifier les usages, de former, de rendre les contributions traçables et d'engager un dialogue entre institutions. Son texte constitue une contribution distincte au dossier de capitalisation. [5]

À la clôture, le Pr Papa Salif SOW et la Pr Ramatoulaye Diagne MBENGUE ont remercié les intervenants et les participants, et exprimé la volonté de poursuivre le travail dans la durée. Le modérateur a notamment proposé de travailler avec la présidente de la Commission à une feuille de route.

6. Priorités proposées pour prolonger les travaux

Les priorités suivantes mettent en forme les pistes issues du panel, du débat et de la synthèse finale, complétées par les recommandations rappelées par le Pr Papa Salif Sow lors de sa relecture du dossier [6]. Elles sont proposées à l'examen de la Commission d'éthique et des instances compétentes, avec les partenaires concernés.

Clarifier les usages selon les opérations scientifiques

Préparer des repères distinguant recherche documentaire, traduction ou correction, génération de contenu, traitement des données et conception de modèles. Pour chaque usage, préciser les conditions de déclaration, de vérification et de protection des données. Les pourcentages évoqués en séance ne constituent pas une base commune déjà validée.

Mettre en place un plan national de collaboration pour la formation en IA

Mettre en place un plan national de collaboration et de partenariat avec des institutions expertes en IA pour former les enseignants-chercheurs et les étudiants des universités publiques du Sénégal. Les modules associeraient intégrité scientifique, maîtrise de l'information et usages critiques de l'IA. L'accompagnement des encadreurs, des évaluateurs et des personnels d'appui ainsi que des cas issus de plusieurs disciplines permettraient de

travailler sur les références inventées, les biais, la confidentialité et les limites de l'analyse automatisée.

Rendre les contributions et les vérifications visibles

Soumettre à discussion un modèle simple de déclaration des usages et de description des contributions humaines. Il préciserait les outils, les fonctions mobilisées, les données concernées et les contrôles effectués. L'intérêt de ressources comme CRediT pourrait être examiné, en distinguant description des contributions et attribution de la qualité d'auteur.

Définir les garanties applicables au contrôle

Proposer une procédure qui distingue un signalement automatisé d'une fraude établie. L'examen du contenu et des sources, la possibilité pour l'auteur d'expliquer sa démarche et une appréciation humaine motivée devraient y trouver leur place. Les outils de similitude et les détecteurs de génération demandent des conditions d'utilisation explicites et une évaluation adaptée aux corpus concernés.

Évaluer les moyens et coordonner les initiatives

Recenser les textes, formations, services documentaires et infrastructures existants avant d'engager de nouveaux dispositifs. Examiner les coûts et les conditions d'accès, ainsi que les possibilités de mutualisation. L'ANSTS pourrait contribuer à la concertation scientifique entre établissements ; les règles applicables dans chaque institution resteraient à examiner par ses organes compétents.

Engager la réflexion sur une rencontre sous-régionale en 2027

Commencer la réflexion en vue d'une rencontre sous-régionale en 2027 sur l'IA et la production scientifique, en y associant les académies sœurs. Les échanges porteraient notamment sur la réglementation, la formation et les modalités d'utilisation de l'IA. Cette perspective serait instruite avec la Commission d'éthique et les partenaires concernés.

Assurer un suivi identifiable des propositions

Soumettre le projet de Note annuelle à la Commission d'éthique et assurer, pour chaque piste retenue, un suivi précisant l'instance saisie et la suite donnée, afin de rendre observable le passage de la discussion à l'action.

7. Organisation indicative des suites

Les suites pourraient être organisées selon la séquence suivante, sous réserve des choix des instances et de l'accord des partenaires.

Étape	Interlocuteurs à associer	Résultat proposé
Consolider la restitution	Présidence de la Commission, modérateur, intervenants concernés	Rapport relu et fiche de vigilance stabilisée
Examiner les orientations	Commission d'éthique et instances ANSTS compétentes	Note annuelle examinée et priorités retenues
Instruire les modalités	Universités, écoles doctorales, bibliothèques, sections concernées	État de l'existant et propositions de formation, déclaration et contrôle
Préparer le plan national de formation	Commission d'éthique, universités publiques du Sénégal, institutions expertes en IA	Plan national de collaboration et de partenariat pour former les enseignants-chercheurs et les étudiants
Instruire une rencontre sous-régionale en 2027	Commission d'éthique, académies sœurs et partenaires à associer	Réflexion préparatoire sur l'IA et la production scientifique : réglementation, formation et modalités d'usage
Expérimenter et apprécier	Partenaires volontaires selon accord	Retour sur les usages, les moyens et les difficultés avant élargissement

Conclusion générale

La rencontre a fait apparaître une exigence qui relie l'ensemble des contributions : **la responsabilité scientifique doit rester identifiable et vérifiable lorsque l'IA intervient dans la production des savoirs comme dans leur évaluation**. Cette exigence concerne la qualité des résultats, la justice dans la reconnaissance des contributions et les conditions de confiance entre chercheurs, institutions et société.

La matinée a précisé les questions à instruire : usages à déclarer, modalités d'évaluation, moyens accessibles et coordination entre établissements. La Commission d'éthique dispose d'une base interdisciplinaire, enrichie par l'expérience des doctorants, pour examiner des orientations et organiser leur suivi avec les partenaires.

Commission d'éthique de l'ANSTS
Rédaction : Aissatou THIAM, chargée de programmes et projets de production
Dakar, le 4 novembre 2026

Repères documentaires

Le rapport s'appuie sur trois transcriptions des séquences enregistrées le 21 octobre 2026, sur le texte de la synthèse générale et sur les documents préparatoires. Les trois résumés automatiques correspondants ont servi au repérage ; ils ne constituent pas des sources indépendantes. Les attributions nominatives du panel ont été rapprochées de la fiche des intervenants. Les observations écrites du Pr Papa Salif Sow ont permis de compléter les recommandations destinées à la Commission d'éthique [6].

Déclaration d'usage de l'IA : les enregistrements, transcriptions et résumés automatiques ont été produits avec Plaud Note.

[1] Note conceptuelle du 14 juillet 2026 ; agenda provisoire ; fiche des panélistes et des questions préparées pour la Journée mondiale de l'éthique 2026.
[2] Transcription de la séquence ouverte à 09 h 20 min 15 s : allocutions institutionnelles et lecture introductive.
[3] Transcription de la séquence ouverte à 10 h 51 min 24 s : panel sur l'intégrité, la paternité, la traçabilité et les responsabilités institutionnelles.
[4] Transcription de la séquence ouverte à 11 h 57 min 34 s : contributions de la salle, réponses, synthèse et clôture.
[5] Aissatou Thiam, « Synthèse des interventions », texte communiqué à la suite de la Journée mondiale de l'éthique 2026.
[6] Observations écrites du Pr Papa Salif Sow sur les projets de livrables : recommandations relatives à un plan national de partenariat pour la formation en IA et à la réflexion préparatoire sur une rencontre sous-régionale en 2027.